



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 26 septembre 2023

9 COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES DU TARN ONT ÉTÉ RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFÉRENTIELS CONSÉCUTIFS À LA SÉCHERESSE ET À LA RÉHYDRATATION DES SOLS EN 2022

L'[arrêté publié au Journal Officiel de la République Française](#) le 26 septembre 2023 reconnaît l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2022.

Dans le Tarn, **9 communes supplémentaires sont concernées (en plus des 200 annoncées en mai puis en septembre 2023), les administrés ont un délai de 30 jours à compter de la date de publication (26 septembre 2023) pour contacter leur assurance :**

- Almayrac,
- Cuq-Toulza,
- Escoussens,
- Lescout,
- Montgaillard,
- Noailles,
- Serviès,
- Tonnac,
- Valence-d'Albigeois.

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT - 06 18 28 61 33

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr